Document d'Informations Clés

MESSIEURS HOTTINGUER & CIE
GESTION PRIVÉE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Equilibre Ecologique (classe C)

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous forme de SICAV
Code ISIN : FR0010634139 / Code LEI :969500HK6Q7LBDCX0762

Initiateur : Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée SA (la « Société de gestion »)
Site internet : https://www.banque-hottinguer.com
Appelez-le +33(0) 1 40 23 00 00 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) en ce qui concerne ce document d'informations clé.
Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) est agréée en France sous le n° GP 90036 par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 21/04/2026
Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Equilibre Ecologique est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) relevant de la directive 2009/65/CE, constitué sous forme de SICAV. Cet OPCVM, agréé par l'AMF le 11/03/2022, a été créé le 05/05/2022 par fusion-absorption du FCP Equilibre Ecologique constitué le 08/08/2008.

Durée

99 ans. Le Président de la SICAV peut, de son initiative, proposer à l'assemblée générale la dissolution anticipée ou la liquidation.

Objectifs

La SICAV a pour objectif, au travers d'une gestion active et discrétionnaire, de rechercher une performance (nette de frais) supérieure à l'indice composé de 50% MSCI ACWI Sustainable Impact Index USD Net Total Return en euros (ticker Bloomberg : M1CXBLRV Index) + 50% €STR Capitalisé (ticker Bloomberg : OISESTR Index), sur la durée de placement recommandée de 5 ans en intégrant des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »). L'indicateur de référence est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances financières. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indicateur de référence.

- **Stratégie d'investissement extra-financière :**

Cette SICAV a un objectif d'investissement durable et est classée article 9 au sens du règlement SFDR. La SICAV a obtenu le label ISR.
La SICAV a pour objectif de soutenir la transition énergétique et écologique en sélectionnant des entreprises offrant des « solutions » adaptées à ces enjeux. Cet objectif est évalué via deux mesures, la « part verte » du portefeuille et l'intensité carbone moyenne. La « part verte » reflète l'exposition moyenne du chiffre d'affaires des émetteurs à cinq types d'éco-activités : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, le recyclage et l'économie circulaire, ainsi que la dépollution. L'intensité carbone moyenne est calculée sur la moyenne du fonds en tonnes de CO2 équivalent (scope 1,2 et 3) rapportées aux revenues en millions d'euros. Trimestriellement, la SICAV doit présenter une « part verte » supérieure à celle de son univers d'investissement initial, et une intensité carbone moyenne inférieure. Cet objectif fait l'objet d'un suivi trimestriel à travers les reportings extra-financiers publiés sur une base trimestrielle.
Le processus extra-financier se décompose en 4 étapes :

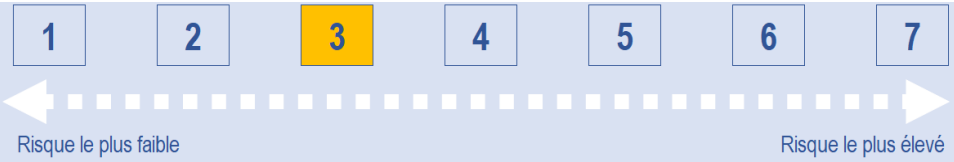
- **Etape 1 – Définition de l'univers d'investissement initial**
- **Etape 2 – Bonne gouvernance et qualité ESG minimum**
 Exclusion de minimum 30% de l'univers d'investissement intermédiaire par rapport à l'univers d'investissement initial définit à l'étape 1.
- **Etape 3 – Application des politiques d'exclusion sectorielles spécifiques**
- **Etape 4 – Sélection positive sur la thématique environnementale**

Le prospectus, les informations précontractuelles et relatives à la durabilité disponibles sur le site internet https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html, détaillent la manière dont la SICAV atteint son objectif d'investissement durable.
La stratégie d'investissement financière applique deux approches :
a) Une approche top-down de l'allocation d'actifs partant de l'analyse de l'environnement macroéconomique international, et,
b) Une approche bottom-up consistant à sélectionner les instruments financiers composant le portefeuille grâce à une analyse fondamentale des entreprises.
L'OPCVM peut s'exposer aux classes d'actif suivantes :
Actions : de 0% à 100% sur les marchés actions réglementés de l'OCDE dont jusqu'à 30% maximum en actions de petites capitalisations.
Instruments de taux : de 0% à 100% en instruments de taux de toutes zones géographiques, dont jusqu'à 10% maximum en instruments de taux souverains des principales économies mondiales.
La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et +7.
L'exposition aux marchés des pays émergents, tout instrument confondu, est de 40% maximum.
La SICAV peut investir jusqu'à 10% dans des OPC labélisés ISR.
La SICAV peut être exposée jusqu'à 100% de son actif net à des obligations callable/puttable et jusqu'à 10% en obligations convertibles, tandis que son exposition à d'autres titres intégrant des dérivés (tels que droits et bons de souscription, principalement issus d'OST) restera accessoire et limitée à 5% de l'actif net.
Le prospectus disponible sur le site internet https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html, détaille les catégories d'actifs et instruments financiers utilisés.
Affectation des sommes distribuables : La devise de la SICAV est l'Euro. Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et plus-values sont réinvestis.

Conditions de souscriptions et rachats : L'investisseur peut souscrire ou racheter ses actions à tout moment chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 12 heures (excepté les jours fériés légaux en France). Elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de la veille et publiée en J+1.
Investisseurs de détail visés : L'OPCVM est conçu pour des Investisseurs de détail qui ont la capacité de comprendre le produit, ses bénéfices et ses risques et notamment le risque de perte en capital associé à leur investissement. Leur horizon d'investissement est égal à la période de détention recommandée du produit et ils consentent à être exposés, en vue d'obtenir un rendement potentiel, à un certain niveau de risque cohérent avec l'Indicateur Synthétique de Risque.
Durée et résiliation : 99 ans. Le Président de la SICAV peut, de son initiative, proposer à l'assemblée générale la dissolution anticipée ou la liquidation.
Nom du dépositaire : CIC
Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, une copie du prospectus de l'OPCVM, du dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE et du Code de transparence, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris ou sur https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html. La valeur liquidative par catégorie d'actions est également disponible sur www.banque-hottinguer.com et au siège social de la Société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande. Ce document d'informations clés décrit les informations relatives à la classe C de la SICAV. Le prospectus de l'OPCVM et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de Risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la durée de placement recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques additionnels qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :
Risque de liquidité : Lié aux instruments financiers sous-jacents dans certaines circonstances de marché.
Aléas de marché : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Risque de crédit : Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. **Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.** Les scenarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée	**5 ans**		
Exemple d'investissement :	**10 000 EUR**	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scenario minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**		
Scenario de tensions	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	8 200 EUR	6 300 EUR
	Rendement annuel moyen	-18.00 %	-8.82 % chaque année
Scenario défavorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	9 210 EUR	9 370 EUR
	Rendement annuel moyen	-7.93 %	-1.29 % chaque année
Scenario intermédiaire	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	10 300 EUR	12 410 EUR
	Rendement annuel moyen	3.01 %	4.42 % chaque année
Scenario favorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	12 970 EUR	14 050 EUR
	Rendement annuel moyen	29.75 %	7.04 % chaque année

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir sur la durée de placement recommandé, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. **L'investisseur peut perdre une partie ou la totalité de son investissement.**
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre octobre 2021 et décembre 2024.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre janvier 2018 et janvier 2023.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre octobre 2016 et octobre 2021.
L'historique de performance du fonds a été utilisé pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE-GESTION PRIVEE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs de la SICAV conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de la SICAV est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de la SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	187 EUR	1 157 EUR
Incidence des coûts annuels *	1.9 %	1.9 % chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que le rendement moyen par an soit de 6.29 % avant déduction des coûts et de 4.42 % après cette déduction.*

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi que la signification des différentes catégories de coûts sur une base de 10 000 EUR.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit	**0 EUR**
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	**0 EUR**
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.65 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	**165 EUR**
Coûts de transaction	0.22 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	**22 EUR**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit	**0 EUR**

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de détention recommandée est de 5 ans minimum en raison de la nature des actifs sous-jacents. Toute détention pour une durée inférieure est susceptible de pénaliser l'investisseur qui demande le rachat. L'investissement dans le produit constitue un investissement à long terme dont les performances se jugent sur une longue durée. Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Conditions de souscriptions et rachats » . Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 du règlement, disponible sur le site internet : www.banque-hottinguer.com.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Les réclamations relatives à la personne conseillant ou vendant le produit peuvent être soumises directement à cette personne. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'Initiateur de ce produit sont à soumettre, par courrier, à Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris, par mail : sevice-clients@hottinguer.com ou veuillez consulter notre site internet : http://www.banque-hottinguer.com.

Pour régler un différend à l'amiable entre un actionnaire et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet officiel de l'AMF.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque l'OPCVM est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le Document d'Informations Clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Le dernier Document d'informations clés à jour est disponible sur le site internet https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html. Ce document peut faire l'objet de mises à jour à partir de sa date de création. Les informations relatives à la politique d'investissement durable de la Société de gestion sont disponibles sur la page internet https://www.banque-hottinguer.com/financedurable-fr.html. Les informations relatives aux performances passées et au calcul mensuel des scenarios de performances sont publiées sur la page Fonds du site internet : https://hottinguer.secure.force.com/nosfonds?pays=France. Les données relatives aux performances passées de l'OPCVM sont présentées sur 5 ans.